

Concours gratuit d'art postal organisé par l'Association

PHILAPOSTEL

Début du concours le 15/01/2011

Date limite de dépôt le 30/03/2011

Les créations devront répondre au thème suivant :

La Bretagne

Article 1 - Généralités.

PHILAPOSTEL organise à l'occasion de son Assemblée Générale 2011 à Trégunc (29) un concours de mail art.

La technique et le format sont libres (peintures, dessins, gravures, photos, collages et autres). Tout est donc permis (créations à plat, en relief et en volume), dans la limite des règlements de La Poste (pas de denrées périssables, d'objets coupants...). Si le participant utilise une photo, il garantit qu'il en est l'auteur et qu'il a obtenu les autorisations des personnes présentes sur cette photo ou qu'elle est libre de droits d'auteur et des droits à l'image. Les photos représentant des enfants mineurs sont soumises à une autorisation parentale.

Article 2 - Conditions.

Pour participer au concours, il suffit de remplir le bulletin de participation ci-joint et de l'envoyer par voie postale avant le 30/03/2011 minuit.

Article 3 - Participation.

Ce concours d'art postal national est ouvert gratuitement à tous. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Article 4 - Catégories.

Les participations seront classées en 2 catégories : catégorie jeune (jusqu'à 18 ans), catégorie adultes (à partir de 18 ans).

Article 5 - Conditions de participation.

La création postale devra, par définition, être timbrée et comporter l'adresse du destinataire notifiée ci-dessous. Le destinataire n'est en aucun cas responsable des dommages, délais et pertes liés au transport par La Poste de l'objet. Le mail art envoyé ne sera pas restitué à son auteur. Ce dernier cèdera son œuvre ainsi que tous

droits liés à sa reproduction et sa présentation au public, aux organisateurs de l'évènement.

L'enveloppe ne devra comporter aucun signe distinctif pouvant permettre de reconnaître l'auteur et devra être oblitérée au tarif en vigueur. Chacune sera identifiée par un numéro de référence pour garantir l'impartialité du jury.

Les enveloppes devront être adressées à :

PHILAPOSTEL Bretagne

Paule PENARD
Pont Melan
29910 TREGUNC

L'adresse du destinataire doit rester lisible sur l'enveloppe.

Article 6 - Sélection.

PHILAPOSTEL se réserve le droit de ne pas sélectionner pour le concours, des œuvres ne répondant pas au thème précité. Toute enveloppe dont le contenu serait jugé obscène, pornographique ou à tendance raciste sera définitivement écartée. L'enveloppe présentée ne devra pas avoir été éditée ou primée par ailleurs.

Article 7 - Exposition.

Les œuvres d'art envoyées par les participants feront l'objet d'une exposition à TREGUNC lors de l'assemblée générale de PHILAPOSTEL, les 8 et 9 avril 2011.

L'exposition présentera l'ensemble des pièces d'art postal réalisées par les participants (sous réserve de places suffisantes dans l'exposition).

Article 10 - Cession de droits.

Les lauréats sont tenus d'accepter toute utilisation promotionnelle qui pourrait être faite de leur nom, photo et création dans le cadre de leur participation au concours.

Les auteurs cèdent leur œuvre libre de tout droit dans le cadre de publications qui pourraient en être faite au sein de PHILAPOSTEL ou à l'extérieur.

Article 11 - Information des lauréats.

Tous les participants seront personnellement informés du résultat du concours par courriel. En cas d'impossibilité d'être contacté par courriel, merci de bien vouloir joindre à votre envoi une enveloppe timbrée à votre adresse.

Article 12 - Non-respect du règlement.

Tout manquement aux précédentes conditions entraîne la disqualification du concurrent, sans obligation pour PHILAPOSTEL de restituer les images.

A Trégunc le 10 janvier 2011

Le président du jury



CONCOURS PHILAPOSTEL D'ART POSTAL « La BRETAGNE »

Nom : Prénom : Date de naissance :

Catégorie dans laquelle vous participez :

Adresse :

Code Postal Ville Pays :

Adresse courriel (obligatoire) :

Nom de l'association PHILAPOSTEL et numéro (si adhérent) :

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepte totalement les conditions.

Date et Signature du participant :

(Signature des parents pour les mineurs)